

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **eaux distillées, de conductibilité ou de membrane de pureté
Eau déminéralisée
aqua**

· Code du produit: 0079
· No CAS: 7732-18-5
· Numéro CE: 231-791-2
· Numéro d'enregistrement: Exempt

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Emploi de la substance / de la préparation: Pas d'autres informations importantes disponibles.
Solvants
Utilisée dans toutes les applications où il ne doit pas avoir présence d'ions et notamment le calcium et le magnésium

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: CHARBONNEAUX BRABANT
52 rue de la Justice
51100 REIMS
www.charbonneauxbrabant.com
E-mail: chimiereglementation@charbonneaux.com
Tel: +33 (0)3 26 49 58 70

· Service chargé des renseignements: Service Réglementaire de la société CHARBONNEAUX BRABANT
52 rue de Justice - Z.I. Port Sec
51100 REIMS
Tel: 03 26 49 58 70
E-mail: chimiereglementation@charbonneaux.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59
SAMU : 15
POMPIERS: 18
Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.
Emergency Number 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
· Pictogrammes de danger néant
· Mention d'avertissement néant
· Mentions de danger néant
· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
Non applicable.

· vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

· No CAS Désignation: CAS: 7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de membrane de pureté
· Code(s) d'identification:
· Numéro CE: 231-791-2
· SVHC: néant

Nom du produit: eaux distillées, de conductibilité ou de memedegre de purete
Eau déminéralisée
aqua

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· Remarques générales:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas de traitement spécifique requis.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
CO2, poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pas nécessaire.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

· Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Aucune exigence particulière.

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Ne pas stocker avec les aliments.

· Indications concernant le stockage commun:

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stockier au frais et au sec dans des emballages bien fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· Indications complémentaires pour

l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

· DNEL

Néant

· PNEC

Information non disponible

Information non disponible

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

(suite page 3)

Date d'impression : 09.03.2022

Révision: 09.03.2022

Nom du produit: **eaux distillées, de conductibilité ou de memedegre de purete**
Eau déminéralisée
aqua

(suite de la page 2)

- | | |
|--|-----------------------|
| · Protection respiratoire: | N'est pas nécessaire. |
| · Protection des mains: | Pas nécessaire. |
| · Matériau des gants | Pas nécessaire |
| · Temps de pénétration du matériau des gants | Non applicable |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | |
|--|--|
| · Indications générales. | |
| · Aspect: | |
| Forme: | Liquide |
| Couleur: | Incolore |
| · Odeur: | Inodore |
| · Seuil olfactif: | Information non disponible
Non déterminé. |
| · valeur du pH: | Non déterminé. |
| · Changement d'état | |
| Point de fusion/point de congélation: | 0 °C |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 100 °C |
| · Point d'éclair: | Non applicable. |
| · Inflammabilité (solide, gaz): | Non applicable. |
| · Propriétés explosives: | Le produit n'est pas explosif. |
| · Pression de vapeur à 20 °C: | 23 hPa |
| · Densité à 20 °C: | 1 g/cm³ |
| · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Soluble |
| · Coefficient de partage: n-octanol/eau: | Voir chapitre 12 |
| · Viscosité: | |
| Dynamique à 20 °C: | 0,952 mPas |
| Cinématique: | Non déterminé. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- | | |
|--|--|
| · 10.1 Réactivité | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · 10.2 Stabilité chimique | |
| · Décomposition thermique/conditions à éviter: | Pas de décomposition en cas d'usage conforme. |
| · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | Aucune réaction dangereuse connue. |
| · 10.4 Conditions à éviter | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · 10.5 Matières incompatibles: | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · 10.6 Produits de décomposition dangereux: | Pas de produits de décomposition dangereux connus |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- | | |
|--|--|
| · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques | |
| · Toxicité aiguë: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: | Information non disponible |
| · Par voie orale: | Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis |
| · Par voie cutanée: | Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis |
| · Par inhalation: | Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis |
| · Effet primaire d'irritation: | |
| · Corrosion cutanée/irritation cutanée | Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis |
| · Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Sensibilisation: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Indications toxicologiques complémentaires: | |
| · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction): | |
| · Mutagénicité sur les cellules germinales | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Cancérogénicité | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Toxicité pour la reproduction | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2022

Révision: 09.03.2022

Nom du produit: eaux distillées, de conductibilité ou de memedegre de purete
Eau déminéralisée
aqua

· Danger par aspiration

(suite de la page 3)
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:

Information non disponible

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) non défini.

· **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Aucune pollution des eaux connue.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

Non applicable.

· vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· Recommandation:

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.

Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

· Code déchet:

Des données concernant l'utilisation par le consommateur sont nécessaires pour déterminer le code déchet.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.

Ne pas incinérer un emballage fermé.

· Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe

néant

· **14.4 Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA

néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

ACTIVE

· Proposition 65

· PROP.65 Chemicals known to cause cancer:

la substance n'est pas comprise

· PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for females:

la substance n'est pas comprise

· PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for males:

la substance n'est pas comprise

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2022

Révision: 09.03.2022

Nom du produit: **eaux distillées, de conductibilité ou de memedegre de purete**
Eau déminéralisée
aqua

(suite de la page 4)

- PROP.65 Chemicals known to cause developmental toxicity: *la substance n'est pas comprise*
- Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances *la substance est comprise*
- Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances *la substance est comprise*
- Australian Inventory of Chemical Substances *la substance est comprise*
- Canadian Domestic Substances List (DSL) *la substance est comprise*
- Korean Existing Chemical Inventory *la substance est comprise*
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 *voir chapitre 2*

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I *la substance n'est pas comprise*
- Catégorie SEVESO *Non concerné*
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP) *la substance n'est pas comprise*
- LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV) *la substance n'est pas comprise*
- Règlement (CE) N° 649/2012 - PIC *la substance n'est pas comprise*
- Directive 2011/65/UE - RoHS- relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II *la substance n'est pas comprise*
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3) *la substance n'est pas comprise*
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT *la substance n'est pas comprise*
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues *(>1%)*

la substance n'est pas comprise

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers *la substance n'est pas comprise*
- Indications sur les restrictions de travail: *Rubriques nomenclature ICPE (France): / Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles)*
Le produit ne contient pas de nanomatériaux
- * Nanomatériaux:
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 *la substance n'est pas comprise*
- VOC (CE) *Non COV*
- VOCV (CH) *Non COV*
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Domaines d'application selon la directive 98/8/CE - Règlement CE 528/2012. *Non concerné*
- Service établissant la fiche technique: *- voir Rubrique 1*
- Contact: *- Voir Rubrique 1*
- Acronymes et abréviations: *RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer*
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2022

Révision: 09.03.2022

Nom du produit: **eaux distillées, de conductibilité ou de membrane de pureté**
Eau déminéralisée
aqua

(suite de la page 5)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

* Données modifiées par rapport à la version
précédente

FR